AR PREFECTURE

006-210600110-20200602-0_9-DE

Regu le 09/06/2020



Annexe n°1 à la délibération municipale n° 09 du 02 juin 2020

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

La rémunération de référence est l'indice brut terminal de la Fonction Publique (à titre indicatif au 1^{er} janvier IB 1027 − montant annuel 46672,80 €)

Fonction	Taux de l'indice brut terminal	Majoration de 50% (article L2123-22	Taux après majoration	Rémunération de référence
Maire	de la FP	du CGCT) 50%	82,50%	indice brut terminal de la Fonction Publique
1 ^{er} Adjoint	16 %	50%	24 %	indice brut terminal de la Fonction Publique
2 ^{ème} Adjoint	16 %	50%	24 %	indice brut terminal de la Fonction Publique
3ème Adjoint	16 %	50%	24 %	indice brut terminal de la Fonction Publique
4 ^{ème} Adjoint	16 %	50%	24 %	indice brut terminal de la Fonction Publique
5ème Adjoint	16 %	50%	24 %	indice brut terminal de la Fonction Publique
6ème Adjoint	16 %	50%	24 %	indice brut terminal de la Fonction Publique
7 ^{ème} Adjoint	16 %	50%	24 %	indice brut terminal de la Fonction Publique
8 ^{ème} Adjoint	16 %	50%	24 %	indice brut terminal de la Fonction Publique
Conseiller délégué	12 %		12 %	indice brut terminal de la Fonction Publique
Conseiller délégué	12 %		12 %	indice brut terminal de la Fonction Publique
Conseiller délégué	12 %		12 %	indice brut terminal de la Fonction Publique
Conseiller délégué	12 %		12 %	indice brut terminal de la Fonction Publique